

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE  
Code du produit : WB0325

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Hydrofuge - Adjuvant pour mortiers et bétons.  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Additifs pour matériaux de construction

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE S.A.  
2/4, rue Marco Polo ZAC des Portes de Sucy  
94370 Sucy-en-Brie  
France  
T 01 49 82 83 00  
[FDS.FDS@saint-gobain.com](mailto:FDS.FDS@saint-gobain.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Le numéro ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.  
International emergency number (Numéro d'urgence international):  
contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel) Téléphone: +49 180 2273-112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie H412

3

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés :

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                           | Identificateur de produit              | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                          |
|-------------------------------|--|---------|--|
| POLYÉTHOXYÉTHÉR D'ALCOOL GRAS | N° CAS: 68002-97-1                     | 0 – 2,5 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412 |
| ALCOHOLS C12-16               | N° CAS: 68855-56-1<br>N° CE: 272-490-6 | 1 – 5   | Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410                                   |

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Nom  | Identificateur de produit  | %          | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  |
|--|--|------------|--|
| octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one | N° CAS: 26530-20-1<br>N° CE: 247-761-7<br>N° Index: 613-112-00-5 | 0 – 0,0015 | Acute Tox. 2 (par inhalation), H330<br>Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311<br>Acute Tox. 3 (par voie orale), H301<br>Skin Corr. 1, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=100)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) |

### Limites de concentration spécifiques:

| Nom  | Identificateur de produit  | Limites de concentration spécifiques    |
|--|--|---|
| octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one | N° CAS: 26530-20-1<br>N° CE: 247-761-7<br>N° Index: 613-112-00-5 | ( 0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.  |
| Premiers soins après inhalation           | : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 20 minutes au moins en maintenant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste. |
| Premiers soins après ingestion            | : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir. Consulter un médecin. Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité. |
|--------------------------------|--|

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Lors de la combustion : Dégagement possible de fumées toxiques.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".  
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Endiguer et contenir l'épandage.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.  
Procédés de nettoyage : Endiguer avec un absorbant inerte (absorbant minéral, sable ou terre). Ramasser le produit par mélange avec un absorbant inerte pour liquides. Récupérer le mélange dans un récipient approprié pour évacuation et élimination. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.  
Autres informations : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour des informations plus détaillées sur les contrôles d'exposition/ la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13 .

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker les récipients bien fermés dans un endroit frais, à l'abri du gel. Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé. Aires de stockage avec des moyens de rétention appropriés en cas de fuites accidentelles .

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection oculaire

| Type                 | Champ d'application | Caractéristiques           | Norme  |
|----------------------|---------------------|----------------------------|--------|
| Lunettes de sécurité |                     | avec protections latérales | EN 166 |

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements de protection à manches longues

#### Protection des mains:

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés selon EN374) et donner une formation de base aux employés

| Protection des mains |   |            |                |             |            |
|----------------------|---|------------|----------------|-------------|------------|
| Type                 | Matériau  | Perméation | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme      |
| Gants réutilisables  | Caoutchouc néoprène (HNBR), Caoutchouc nitrile (NBR), Latex, Chlorure de polyvinyl (PVC), Caoutchouc butyle, Téflon |            |                |             | EN ISO 374 |

### Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de protection à manches longues

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| État physique                 | : Liquide          |
| Couleur                       | : Bleu.            |
| Odeur                         | : caractéristique. |
| Seuil olfactif                | : Pas disponible   |
| Point de fusion               | : Pas disponible   |
| Point de congélation          | : Pas disponible   |
| Point d'ébullition            | : Pas disponible   |
| Inflammabilité                | : Pas disponible   |
| Limites d'explosivité         | : Pas disponible   |
| Limite inférieure d'explosion | : Pas disponible   |
| Limite supérieure d'explosion | : Pas disponible   |
| Point d'éclair                | : Pas disponible   |

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|  |                        |
|--|------------------------|
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible       |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible       |
| pH   | : 8,5                  |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible       |
| Solubilité                                     | : Diluable dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible       |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible       |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible       |
| Masse volumique                                | : Pas disponible       |
| Densité relative                               | : > 1                  |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible       |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable       |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse à notre connaissance.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1) |  |
|---|--|
| DL50 orale rat  | 125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) |
| DL50 cutanée lapin  | 311 mg/kg  |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)              | 0,78 mg/l/4h   |

|  |   |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: 8,5 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Provoque une sévère irritation des yeux.<br>pH: 8,5   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Cancérogénicité  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Danger par aspiration  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques, il peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)                                    |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |

| octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1) |                                      |
|---|--------------------------------------|
| CL50 - Poisson [1]  | 0,122 mg/l Test organisms (species): |
| CE50 - Crustacés [1]                                      | 0,325 mg/l                           |
| CE50 72h - Algues [1]                                     | 0,084 mg/l                           |
| CE50 96h - Algues [1]                                     | 0,15 mg/l Test organisms (species):  |
| CEr50 algues  | 0,084 mg/l                           |
| NOEC chronique poisson                                    | 0,022 mg/l 28 jours                  |
| NOEC chronique crustacé                                   | 0,002 mg/l 21 jours                  |



# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| NOEC chronique algues | 0,0028 mg/l 72 h. |
|-----------------------|-------------------|

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)

|  |        |
|--|--------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | ≈ 2,92 |
|--|--------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Résultats de l'évaluation PBT | Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB |
|-------------------------------|---|

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ils doivent être incinérés dans une installation agréée.   |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit. Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel. |
| Code HP   | : HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.   |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR  | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                |                |                |                |                |
| Non applicable                                 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>      |                |                |                |                |
| Non applicable                                 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement |   |              |           |
|---------------------------|---|--------------|-----------|
| Rubrique                  | Élément modifié   | Modification | Remarques |
| 2.1                       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | Ajouté       |           |
| 2.2                       | Pictogrammes de danger (CLP)                              | Ajouté       |           |
| 2.2                       | Conseils de prudence (CLP)                                | Ajouté       |           |
| 2.2                       | Mention d'avertissement (CLP)                             | Ajouté       |           |
| 2.2                       | Mentions de danger (CLP)                                  | Ajouté       |           |
| 2.2                       | Phrases EUH   | Modifié      |           |
| 3                         | Composition/informations sur les composants               | Modifié      |           |
| 12.1                      | Ecologie - général  | Ajouté       |           |

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| ADN                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA                        | Estimation de la toxicité aiguë   |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| CLP                        | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| DNEL                       | Dose dérivée sans effet   |
| CE50                       | Concentration médiane effective   |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| NOAEL                      | Dose sans effet nocif observé   |
| NOAEC                      | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé  |

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC                       | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| vPvB                       | Très persistant et très bioaccumulable  |
| FDS                        | Fiche de Données de Sécurité  |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| REACH                      | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service  |
| CIRC                       | Centre international de recherche sur le cancer   |
| COV                        | Composés organiques volatiles   |
| DBO                        | Demande biochimique en oxygène (DBO)  |
| DCO                        | Demande chimique en oxygène (DCO)   |
| DMEL                       | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DThO                       | Besoin théorique en oxygène (BThO)  |
| ED                         | Propriétés perturbant le système endocrinien  |
| EN                         | Norme européenne  |
| FBC                        | Facteur de bioconcentration   |
| LOAEL                      | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| N.S.A.                     | Non spécifié ailleurs   |
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne  |
| OCDE                       | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| STP                        | Station d'épuration   |
| TLM                        | Tolérance limite médiane  |
| TRGS                       | Prescriptions techniques pour les substance dangereuses   |
| VLB                        | Valeur limite biologique  |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle   |
| VLIEP                      | Valeur limite indicative d'exposition professionnelle   |
| WGK                        | Classe de pollution des eaux  |

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

# WEBERAD HYDROFUGE LIQUIDE

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conseils de formation : Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. .

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Acute Tox. 2 (par inhalation)        | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2  |
| Acute Tox. 3 (par voie cutanée)      | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3  |
| Acute Tox. 3 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3  |
| Acute Tox. 4 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4  |
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1                                 |
| Aquatic Chronic 1                    | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1                            |
| Aquatic Chronic 3                    | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3                            |
| EUH208                               | Contient octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique. |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                                     |
| H301                                 | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H311                                 | Toxique par contact cutané.   |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                         |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H330                                 | Mortel par inhalation.  |
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.       |
| H412                                 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.              |
| Skin Corr. 1                         | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1   |
| Skin Sens. 1A                        | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A   |

| Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]: |      |                   |
|--|------|-------------------|
| Eye Irrit. 2   | H319 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 3  | H412 | Méthode de calcul |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.